

Evaluation des Impacts sur la Santé SCoT Mâconnais Sud Bourgogne

Commission SCoT - 14/11/2023

Contenus

1. Eléments de contexte	3
La notion de santé environnementale	4
Urbanisme et santé	5
2. La démarche d'EIS	6
Définition et objectifs d'une EIS	7
Eléments de méthode	8
3. Le territoire d'étude	12
4. Analyse du PADD au regard des objectifs de l'UFS	16
Axe 1 Les modes de vie.....	17
Axe 2 Le cadre de vie	23
Axe 3 Les conditions de vie	31
5. Synthèse et perspectives d'amélioration	37

The background features a vibrant sky with large, billowing white and blue clouds. A large, solid orange triangle is positioned on the right side, partially overlapping the clouds. In the top-left corner, there is a yellow triangular area with a pattern of small black dots and lines, and a white triangular area with a pattern of small black dots.

Elements de contexte



La notion de santé environnementale

Un concept initié par l'OMS (1999)



La santé n'est pas que l'absence de maladie, c'est un état de bien-être à la fois physique, mental et social (déf. OMS).



La promotion de la santé passe par des actions sur **les facteurs externes**, environnementaux et socio-économiques.

L'état de santé d'un individu dépend d'une multitude de facteurs internes/externes :



1. Modes de vie : pratiques sportives, alimentation, conditions de travail.



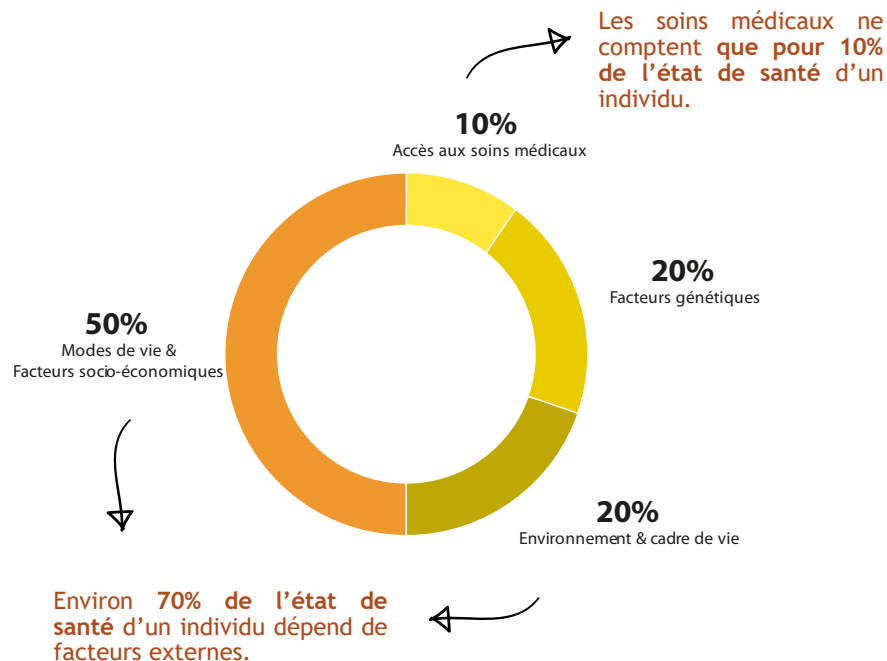
2. Cadre de vie : paramètres environnementaux (qualité des ressources naturelles, exposition à des risques et nuisances)



3. Génétique : maladies transmises potentiellement (facteurs de risques)



4. Accès aux soins : parcours de soin et accès aux médicaments/soins.



Réalisation : AUDAB, 2023.

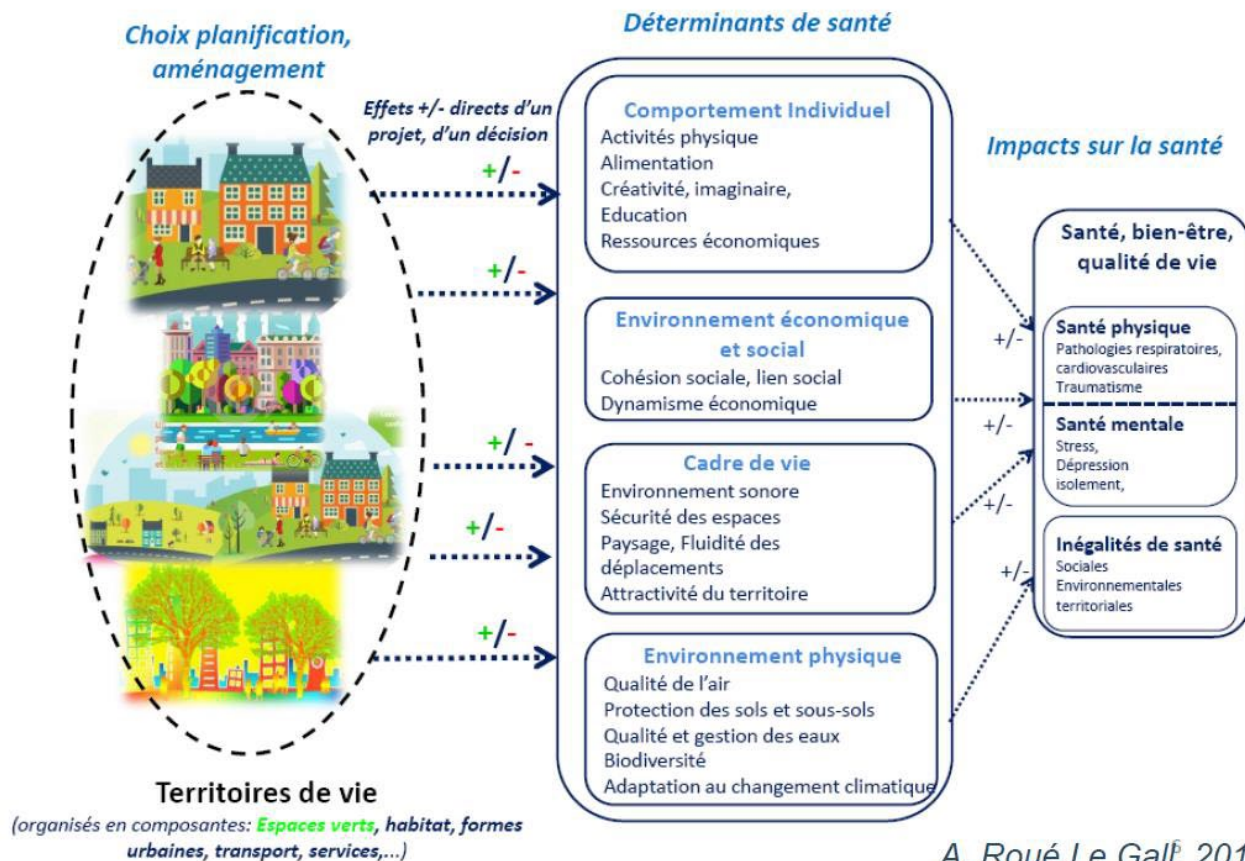
Source : bipartisan policy centre health program, 5 juin 2012



Urbanisme et santé

La santé environnementale traite l'ensemble des facteurs environnementaux (physiques, chimiques, biologiques, sociaux et esthétiques) pouvant améliorer ou dégrader l'état de santé > les déterminants de santé.

Les choix en matière d'aménagement peuvent influencer dans un sens ou dans l'autre l'état de santé des populations.



A. Roué Le Gall. 2017



La démarche d'EIS



Définitions et objectifs d'une EIS

Principes de l'EIS et présence dans la planification



L'Evaluation d'Impacts sur la Santé (EIS) est une démarche définie par le Consensus de Göteborg comme une « *combinaison de procédures, de méthodes et d'outils par lesquels une politique, un programme ou un projet peut être jugé quant à ses effets potentiels sur la santé de la population et la distribution de ses effets à l'intérieur de la population.* » (OMS, 1999)



Les démarches d'EIS proposées en Région Bourgogne-Franche-Comté par l'Agence Régionale de Santé se veulent « flash » :

- ✓ Elles se concentrent sur un document central du SCoT, le Projet d'Aménagement et Développement Durable (PADD) et n'analysent pas les contenus des autres documents constitutifs du SCoT (Etat Initial de l'Environnement, Document d'Orientations et d'Objectifs).
- ✓ Elles sont réalisées dans des délais courts (3 à 6 mois) et interviennent à un instant T et non pas sur l'ensemble de la procédure d'élaboration du document d'urbanisme.
- ✓ Il s'agit d'inscrire l'analyse et les recommandations issues de l'EIS dans la temporalité d'élaboration et de validation du PADD de façon à pouvoir (si besoin) amender le document et ses ambitions si nécessaire.



Éléments de méthode

Les déterminants de santé et les objectifs UFS associés

	DÉTERMINANTS DE SANTÉ	OBJECTIFS DE L'UFS
FAMILLE 1 MODES DE VIE, STRUCTURES SOCIALES ET ECONOMIQUES	1. Comportements de vie sains	1. Favoriser les déplacements et modes de vie actifs 2. Inciter aux pratiques de sport et de détente 3. Inciter à une alimentation saine
	2. Cohésion sociale et équité	4. Favoriser la mixité sociale, générationnelle, fonctionnelle 5. Construire des espaces de rencontre, d'accueil et d'aide aux personnes vulnérables
	3. Démocratie locale / citoyenneté	6. Favoriser la participation au processus démocratique
	4. Accessibilité aux équipements, aux services publics et activités économiques	7. Favoriser l'accessibilité aux services et aux équipements
	5. Développement économique et emploi	8. Assurer les conditions d'attractivité du territoire
FAMILLE 2 CADRE DE VIE, CONSTRUCTION ET AMENAGEMENT	6. Habitat	9. Construire ou réhabiliter du bâti de qualité (luminosité, isolation thermique et acoustique, matériaux sains...)
	7. Aménagement urbain	10. Aménager des espaces urbains de qualité
	8. Sécurité - tranquillité	11. Assurer la sécurité des habitants
FAMILLE 3 MILIEUX ET RESSOURCES	9. Environnement naturel	12. Préserver la biodiversité et le paysage existant
	10. Adaptation aux changement climatique	13. Favoriser l'adaptation aux événements climatiques extrêmes 14. Lutter contre la prolifération des maladies vectorielles
	11. Air extérieur	15. Améliorer la qualité de l'air extérieur
	12. Eaux	16. Améliorer la qualité et la gestion des eaux
	13. Déchets	17. Inciter à une gestion de qualité des déchets (municipaux, ménagers, industriels, de soins, de chantiers, ...)
	14. Sols	18. Améliorer la qualité et la gestion des sols
	15. Environnement sonore et gestion des champs électromagnétiques	19. Améliorer la qualité sonore de l'environnement et gérer les risques liés aux champs électromagnétiques



Éléments de méthode

L'analyse de l'intégration des enjeux de santé dans le PADD

①

Croisement des objectifs UFS avec les ambitions du PADD : analyse des liens en détail.

②

Notation de la traduction des objectifs UFS dans le PADD (sur 5 points), traduit le niveau d'ambition sur le sujet de la santé.

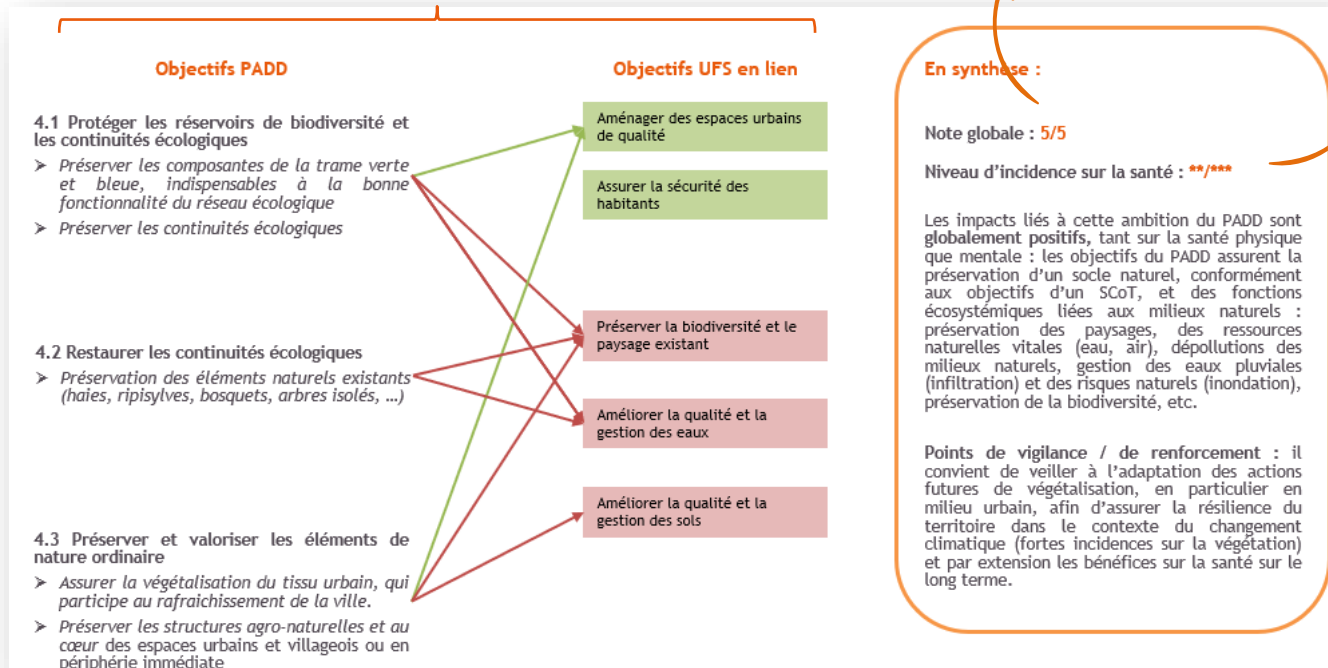
③

Notation des incidences sur la santé (*/**/****) de chaque ambition du PADD : influence existante, majeure ou critique.

④

Synthèse des impacts positifs ou négatifs sur la santé de l'ambition du PADD (et des objectifs liés).

Mise en avant de points de vigilance et/ou de renforcement sur la question de la santé.





Éléments de méthode

L'analyse de l'intégration des enjeux de santé dans le PADD

Focus sur la notation des ambitions

La notation de la traduction des objectifs UFS dans le PADD s'appuie sur trois indicateurs :

1/ La présence dans le diagnostic de l'enjeu ciblé par le PADD

1 point

2/ L'adéquation de l'objectif du PADD avec l'enjeu identifié dans le diagnostic

1 point

3/ Le niveau d'ambition politique de l'objectif du PADD (au regard des exigences réglementaires notamment)

1, 2 ou 3 points

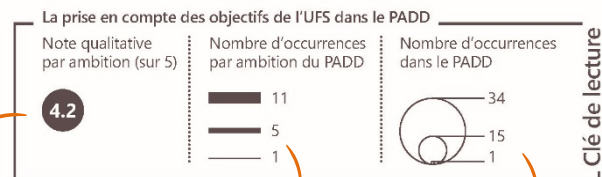
5 points maximum



Éléments de méthode

Le diagramme de synthèse

① Ambitions du PADD et la qualité de la traduction des objectifs UFS (notation sur 5 points)

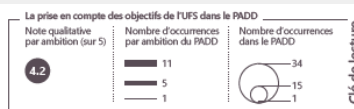


② Le nombre de fois où les objectifs UFS ont été ciblés dans chaque ambition du PADD

③ Le nombre de fois où les objectifs UFS ont été ciblés dans l'ensemble du PADD

Évaluation des impacts sur la santé du SCoT Mâconnais Sud Bourgogne

Toile de l'urbanisme favorable à la santé



Ambitions du PADD

Les modes de vie
Un modèle de développement sain, épanouissant et durable

Le cadre de vie
Un socle naturel et paysager préservé, des lieux de vie et de travail de qualité

Les conditions de vie
Un territoire résilient et agréable à vivre

Ambition n°1 4.2

Conforter des pôles de vie dynamiques pour répondre aux besoins des habitants sur tout le territoire

Ambition n°2 3.3

Offrir un emploi durable et stable, en s'appuyant sur les atouts du territoire et sur l'évolution des modèles économiques

Ambition n°3 2.3

Renforcer la cohésion sociale et les lieux de vie en s'appuyant sur la revitalisation des centralités

Ambition n°4 5

Inscrire le patrimoine naturel au cœur du projet

Ambition n°5 4.3

Préserver et valoriser la qualité des paysages, fondement du cadre de vie et de l'attractivité territoriale

Ambition n°6 3.5

Offrir un habitat de qualité répondant aux besoins de tous les habitants

Ambition n°7 4.5

Offrir un cadre de travail de qualité via des politiques d'aménagement économique ambitieuses

Ambition n°8 3.7

Adapter le territoire aux conséquences du changement climatique

Ambition n°9 3.3

Créer un environnement sain et durable

Ambition n°10 4

Agir sur les mobilités pour améliorer les conditions de vie des habitants

Objectifs de l'urbanisme favorable à la santé (UFS)

Cadre de vie, construction et aménagement

Construire ou réhabiliter du bâti de qualité

Aménager des espaces urbains de qualité

Assurer la sécurité des habitants

Favoriser les déplacements et modes de vie actifs

Inciter aux pratiques de sport et de détente

Inciter à une alimentation saine

Favoriser la mixité sociale, générationnelle, fonctionnelle

Construire des espaces de rencontre, d'accueil et d'aide aux personnes vulnérables

Favoriser la participation au processus démocratique

Favoriser l'accessibilité aux services et aux équipements

Assurer les conditions d'attractivité du territoire

Préserver la biodiversité et le paysage existant

Favoriser l'adaptation aux événements climatiques extrêmes

Lutter contre la prolifération des maladies vectorielles

Améliorer la qualité de l'extérieur

Améliorer la qualité et la gestion des eaux

Inciter à une gestion de qualité des déchets (municipaux, ménagers, industriels, de soins, de chantiers...)

Améliorer la qualité et la gestion des sols

Améliorer la qualité sonore de l'environnement et gérer les risques liés aux champs électromagnétiques

Préserver la biodiversité et le paysage existant

Favoriser l'adaptation aux événements climatiques extrêmes

Lutter contre la prolifération des maladies vectorielles

Améliorer la qualité de l'extérieur

Améliorer la qualité et la gestion des eaux

Inciter à une gestion de qualité des déchets (municipaux, ménagers, industriels, de soins, de chantiers...)

Améliorer la qualité et la gestion des sols

Améliorer la qualité sonore de l'environnement et gérer les risques liés aux champs électromagnétiques

Préserver la biodiversité et le paysage existant

Favoriser l'adaptation aux événements climatiques extrêmes

Lutter contre la prolifération des maladies vectorielles

Améliorer la qualité de l'extérieur

Améliorer la qualité et la gestion des eaux

Inciter à une gestion de qualité des déchets (municipaux, ménagers, industriels, de soins, de chantiers...)

Améliorer la qualité et la gestion des sols

Améliorer la qualité sonore de l'environnement et gérer les risques liés aux champs électromagnétiques

Préserver la biodiversité et le paysage existant

Favoriser l'adaptation aux événements climatiques extrêmes

Lutter contre la prolifération des maladies vectorielles

Améliorer la qualité de l'extérieur

Améliorer la qualité et la gestion des eaux

Inciter à une gestion de qualité des déchets (municipaux, ménagers, industriels, de soins, de chantiers...)

Améliorer la qualité et la gestion des sols

Améliorer la qualité sonore de l'environnement et gérer les risques liés aux champs électromagnétiques

Préserver la biodiversité et le paysage existant

Favoriser l'adaptation aux événements climatiques extrêmes

Lutter contre la prolifération des maladies vectorielles

Améliorer la qualité de l'extérieur

Améliorer la qualité et la gestion des eaux

Inciter à une gestion de qualité des déchets (municipaux, ménagers, industriels, de soins, de chantiers...)

Améliorer la qualité et la gestion des sols

Améliorer la qualité sonore de l'environnement et gérer les risques liés aux champs électromagnétiques

Préserver la biodiversité et le paysage existant

Favoriser l'adaptation aux événements climatiques extrêmes

Lutter contre la prolifération des maladies vectorielles

Améliorer la qualité de l'extérieur

Améliorer la qualité et la gestion des eaux

Inciter à une gestion de qualité des déchets (municipaux, ménagers, industriels, de soins, de chantiers...)

Améliorer la qualité et la gestion des sols

Améliorer la qualité sonore de l'environnement et gérer les risques liés aux champs électromagnétiques

Préserver la biodiversité et le paysage existant

Favoriser l'adaptation aux événements climatiques extrêmes

Lutter contre la prolifération des maladies vectorielles

Améliorer la qualité de l'extérieur

Améliorer la qualité et la gestion des eaux

Inciter à une gestion de qualité des déchets (municipaux, ménagers, industriels, de soins, de chantiers...)

Améliorer la qualité et la gestion des sols

Améliorer la qualité sonore de l'environnement et gérer les risques liés aux champs électromagnétiques

Milieux et ressources

Modes de vie, structures sociales et économiques



Le territoire d'étude



Le SCoT Mâconnais Sud Bourgogne

Le territoire et les enjeux d'aménagement



4 EPCI, 121 communes

115 873 habitants (INSEE 2015)

- Territoire diversifié mêlant espaces urbains, périurbains, viticoles, ruraux ou de montagne.
- Des écarts très importants entre le cœur urbain Mâconnais, les petites villes (Cluny, Tournus) et les espaces ruraux.



Principaux enjeux identifiés

- A toutes les échelles (villes, bourgs, villages), maîtriser l'équilibre démographique et adapter la production de logements de manière à ne pas aggraver la fragilisation des centralités (centres historiques denses) ;
- Maîtriser les flux automobiles et développer des solutions alternatives à la voiture individuelle, notamment les mobilités touristiques ;
- Prendre en compte le poids important et croissant de l'économie présentielle ;
- Offrir un positionnement clair sur la stratégie d'accueil des entreprises, préciser les conditions d'implantation du bâti agricole de production et de transformation ;
- Protéger la diversité des paysages perçus et les patrimoines bâtis et naturels, maintenir l'identité architecturales et urbaines des villages et des bourgs ;
- Limiter la consommation d'espaces agricoles et viticoles et l'étalement urbain ;
- Protéger la ressource en eau, restaurer les continuités écologiques.

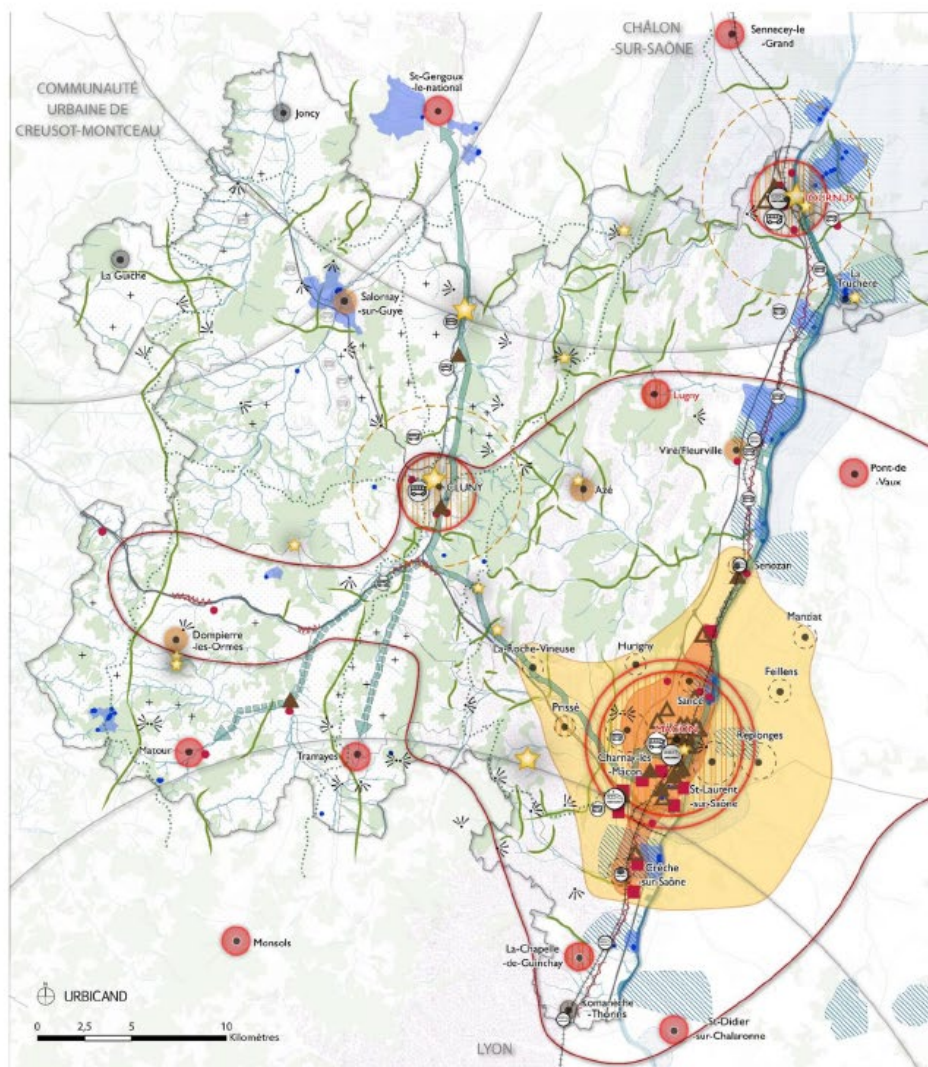


Le SCoT Mâconnais Sud Bourgogne

Le territoire et les enjeux d'aménagement

Synthèse transversale

- 1. ÉQUILIBRER LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
 - Tourisme** Conforter le poids démographique des polarités fragilisées (Tournus, Lugny, Mâcon)
 - Maîtriser les équilibres résidentiels à l'échelle de l'aire d'influence principale de Mâcon
 - Mettre en cohérence le développement à l'échelle de la couronne mâconnaise (logements, équipements, commerces, économie circulaire et filières de proximité)
 - Penser les politiques d'aménagement de manière coordonnée à l'échelle de l'unité urbaine de Mâcon
 - Maîtriser le desserrement de Cluny et Tournus
- 2. ORGANISER LES MOBILITÉS ET L'ACCÈS AUX SERVICES**
 - Conforter le maillage des pôles de services et d'activité
 - Pôle supérieur
 - Pôle intermédiaire
 - Pôle secondaire
 - Pôle de proximité
 - Pôle de première proximité
 - Organiser les mobilités vers les grands pôles
 - Vers Mâcon (aire d'influence principale)
 - Vers les pôles voisins (Lyon, Chalon, CUCM)
 - Appuyer le développement sur des grands axes de déplacement
 - Gares structurantes
 - Gares secondaires
 - Principaux arrêts de lignes routières (= TAD)
- 3. VALORISER LES ATOUTS ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE**
 - Valoriser la présence des grands employeurs du territoire
 - Secteur tertiaire
 - Secteur productif
 - Anticiper l'aménagement des principaux espaces économiques (ZAE)
 - ZAE principale (supérieure à 20ha)
 - ZAE secondaire (entre 8 et 20 ha)
 - Aménager qualitativement les sites et itinéraires touristiques
 - Sites majeurs (> à 100 000 visites/an)
 - Sites secondaires (< à 100 000 visites/an)
 - Voie verte et bleue existante, ou à créer
 - Grande Randonnée
 - Protéger les espaces agricoles et valoriser l'économie rurale : artisanat, filières de proximité, économie circulaire...
 - Maîtriser le développement des pôles commerciaux en veillant aux équilibres centralités/périphéries
 - Préserver et valoriser les espaces agricoles périurbains dans une optique de développement des filières de proximité
 - Valoriser économiquement les grands espaces forestiers
- 4. PRÉSERVER LE SOCLE ENVIRONNEMENTAL ET PAYSAGER DU TERRITOIRE**
 - Protéger les ressources en eau potable
 - Point de captage
 - Périmètre de protection
 - Ressources stratégiques actuelles
 - Ressources stratégiques futures
 - Préserver/restaurer les grands corridors écologiques
 - Préserver les continuités aquatiques et humides
 - Valoriser les grands points de vue et belvédères
 - Protéger les espaces AOC viticoles
 - Valoriser les éléments identitaires du patrimoine bocager
 - Limiter l'étalement urbain et améliorer la qualité environnementale et paysagère des projets
 - Couronne mâconnaise (pression très forte)
 - Aire d'influence principale de Mâcon (pression forte)
 - Périphéries de Cluny et Tournus (pression forte)
 - Espaces ruraux (pression modeste)
 - Organiser et encadrer le développement le long des axes structurants (RD906 et RCEA)





Le SCoT Mâconnais Sud Bourgogne

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)



3 axes regroupant 10 ambitions majeures :

1/ LES MODES DE VIE : un modèle de développement sain, épanouissant et durable

- Ambition n°1 : Conforter des pôles de vie dynamiques pour répondre aux besoins des habitants sur tout le territoire
- Ambition n°2 : Offrir un emploi durable et stable, en s'appuyant sur les atouts du territoire et sur l'évolution des modèles économiques
- Ambition n°3 : Renforcer la cohésion sociale et les lieux de vie en s'appuyant sur la revitalisation des centralités

2/ LE CADRE DE VIE : un socle naturel et paysager préservé, des lieux de vie et de travail de qualité

- Ambition n°4 : Inscrire le patrimoine naturel au cœur du projet : un atout pour la résilience du territoire et le bien-être de ses habitants
- Ambition n°5 : Préserver et valoriser la qualité des paysages, fondement du cadre de vie et de l'attractivité territoriale
- Ambition n°6 : Offrir un habitat de qualité répondant aux besoins de tous les habitants
- Ambition n°7 : Offrir un cadre de travail de qualité via des politiques d'aménagement économique ambitieuses

3/ LES CONDITIONS DE VIE : un territoire résilient et agréable à vivre

- Ambition n°8 : Adapter le territoire aux conséquences du changement climatique
- Ambition n°9 : Créer un environnement sain et durable en lien avec la transition énergétique
- Ambition n°10 : Agir sur les mobilités pour améliorer les conditions de vie des habitants



Analyse du PADD

Au regard des objectifs de l'UFS



Axe 1 LES MODES DE VIE : un modèle de développement sain, épanouissant et durable

Ambition 1 Conforter des pôles de vie dynamique pour répondre aux besoins des habitants sur tout le territoire

Objectifs PADD

1.1 Conforter la dynamique démographique du territoire

- Conforter la dynamique démographique : +0,6%/an d'ici 2040 / + 13 000 habitants supplémentaires

1.2 Décliner/adapter la croissance démographique projetée au contexte et dynamiques locales

- Rechercher un développement équilibré sur le territoire, en s'assurant un soutien des territoires les plus fragiles

1.3 Conforter les polarités et leurs fonctions pour répondre aux besoins des habitants et pour renforcer la proximité au sein des bassins de vie

- Assurer à la population l'accès à l'ensemble des services et équipements dont elle a besoin
- Limiter l'utilisation de la voiture individuelle pour des trajets potentiellement en mode actif.

1.4 Assurer l'accès à une offre de services/équipements médicaux (vers un territoire de « santé de proximité »)

- Maintenir une offre de services de santé sur l'ensemble du territoire afin de répondre aux besoins de l'ensemble des bassins de proximité

1.5 S'appuyer sur le développement du numérique pour accompagner les transitions (sociale, écologique, etc)

- Développer une couverture numérique Très Haut Débit sur l'ensemble du territoire

Objectifs UFS en lien

Favoriser la mixité sociale, générationnelle, fonctionnelle

Construire des espaces de rencontre, d'accueil et d'aide aux personnes vulnérables

Favoriser l'accessibilité aux services et équipements

Assurer les conditions d'attractivité du territoire

Améliorer la qualité et la gestion des sols



Axe 1 LES MODES DE VIE : un modèle de développement sain, épanouissant et durable

Ambition 1 Conforter des pôles de vie dynamique pour répondre aux besoins des habitants sur tout le territoire

EN SYNTHÈSE

Note globale : 4,2/5

Niveau d'incidence sur la santé : **/***

Points potentiels favorables

Cette ambition s'avère **globalement positive** pour la santé et le bien-être des populations, en favorisant le dynamisme démographique du territoire et ainsi son attractivité économique et sociale.

Elle recherche également une forme de mixité sociale et intergénérationnelle, à travers la polarisation du développement et de l'accueil des populations, tout en assurant leur accès aux différents services et équipements, notamment de santé mais aussi en proposant des formes d'habitat diversifiées (cf. obj. 6.1)

Points potentiels défavorables / Points de vigilance / de renforcement

Cette recherche d'un dynamisme peut également renforcer la consommation foncière et aggraver les besoins en mobilités automobiles des populations.

Par ailleurs, le développement du très haut débit sur le territoire, s'il permet de faciliter l'accès aux parcours de soins et plus globalement aux services numériques, peut ne pas être adapté aux personnes âgées et nécessite un accompagnement particulier.

Cependant, le projet envisagé va dans le sens d'un développement équilibré assurant un accès aux services et équipements publics dans leur ensemble et d'une limitation de la consommation foncière (cf. obj. 9.4).



Axe 1 LES MODES DE VIE : un modèle de développement sain, épanouissant et durable

Ambition 2 Offrir un emploi durable et stable, en s'appuyant sur les atouts du territoire et sur l'évolution des modèles économiques

Objectifs PADD

2.1 Réunir les conditions du dynamisme des grands pôles d'emploi

- Soutenir l'emploi au niveau des pôles d'emploi structurants
- Conforter l'offre d'emploi au niveau des deux villes de Tournus et Cluny

2.2 Soutenir le développement de l'emploi en milieu rural, en travaillant en particulier l'animation économique et la valorisation des ressources locales

- Renforcer les activités dynamiques d'exploitation des ressources
- Soutenir l'emploi rural
- Relocaliser une partie de la production agricole locale (vers une résilience alimentaire) et structurer les filières agricoles de proximité
- Accompagner la structuration de la filière forestière

2.3 Préserver la bonne fonctionnalité du territoire pour les activités agricoles

- Accompagner l'adaptation des filières aux enjeux écologiques et paysagers (adaptation des pratiques)
- Faciliter l'accueil des projets de production d'énergies renouvelables
- Préserver la bonne fonctionnalité des espaces agricoles et soutenir les filières présentes

2.4 Conforter les dynamiques touristiques en aménageant qualitativement les sites et en préservant les paysage

- Accompagner les politiques de développement portées par les acteurs de la filière touristique
- Faciliter l'accueil des projets à dimension touristique
- Aménager qualitativement les sites d'intérêt touristique, leurs abords et les espaces de covisibilité
- Offrir des solutions de mobilités adaptées et alternatives à l'autosolisme
- Poursuivre et accompagner l'aménagement de réseaux d'infrastructures douces
- Faciliter la captation des flux du tourisme fluvial et leur rayonnement local
- Protéger la qualité des paysages et des patrimoines

Objectifs UFS en lien

Favoriser les déplacements/modes de vie actifs

Inciter aux pratiques de sports et détente

Inciter à une alimentation saine

Favoriser la mixité sociale, générationnelle, fonctionnelle

Construire des espaces de rencontre/accueil/aide aux personnes vulnérables

Favoriser l'accessibilité aux services et équipements

Assurer les conditions d'attractivité du territoire

Aménager des espaces urbains de qualité

Assurer la sécurité des habitants

Préserver la biodiversité et le paysage existant

Favoriser l'adaptation aux événements climatiques extrêmes

Améliorer la qualité et la gestion des eaux

Améliorer la qualité et la gestion des sols



Axe 1 LES MODES DE VIE : un modèle de développement sain, épanouissant et durable

Ambition 2 Offrir un emploi durable et stable, en s'appuyant sur les atouts du territoire et sur l'évolution des modèles économiques

EN SYNTHÈSE

Note globale : 3,3/5

Niveau d'incidence sur la santé : **/***

Points potentiels favorables

Cette ambition s'avère **globalement positive** pour la santé des habitants. Elle contribue au dynamisme économique et social du territoire ainsi qu'à son attractivité touristique.

Le développement des mobilités actives et d'infrastructures dédiées contribue également à la réduction des émissions de polluants atmosphériques et au développement d'une activité physique.

Points potentiels défavorables / Points de vigilance / de renforcement

Il convient de veiller à l'adéquation entre le développement de l'activité touristique et la capacité des sites à accueillir ces usages, notamment pour les sites naturels, sensibles aux pressions d'usages et potentiellement fragilisés par les incidences du changement climatique.

Le développement de réseaux de chaleur, appuyés par des chaufferies bois, pourrait permettre de réduire la facture énergétique des ménages.



Axe 1 LES MODES DE VIE : un modèle de développement sain, épanouissant et durable

Ambition 3 Renforcer la cohésion sociale et les lieux de vie en s'appuyant sur la revitalisation des centralités

Objectifs PADD

3.1 Replacer les centralités au cœur de la stratégie de développement du territoire

- Renforcer les centralités

3.2 Conforter les différentes fonctions des centralités pour en faire des lieux de vie dynamiques

- Conforter la mixité des fonctions et renforcer les fonctions des centralités
- Valoriser le patrimoine

3.3 Miser sur des aménagements urbains et villageois qualitatifs, conçus « pour l'humain », sa sociabilité, son bien-être

- Renforcer la « dimension humaine » des aménagements urbains et villageois
- Renforcer l'appropriation de l'espace urbain
- Développer de nouveaux usages
- Voir la ville/le village comme un espace de sociabilité

3.4 S'appuyer sur les espaces existants pour accueillir le développement de demain

- Permettre l'évolution des tissus existants

3.5 Equilibrer l'offre commerciale sur le territoire, au profit du renforcement des centralités

- Sortir du modèle uniquement quantitatif pour accompagner le nouveau modèle commercial
- Développer le commerce au sein des secteurs d'implantation périphérique (SIP), sous condition de respect d'enjeux environnementaux et d'optimisation du foncier.

Objectifs UFS en lien

Favoriser les déplacements/modes de vie actifs

Inciter aux pratiques de sports et détente

Favoriser la mixité sociale, générationnelle, fonctionnelle

Construire des espaces de rencontre/accueil/aide aux personnes vulnérables

Favoriser l'accessibilité aux services et équipements

Assurer les conditions d'attractivité du territoire

Construire/réhabiliter du bâti de qualité

Aménager des espaces urbains de qualité

Assurer la sécurité des habitants

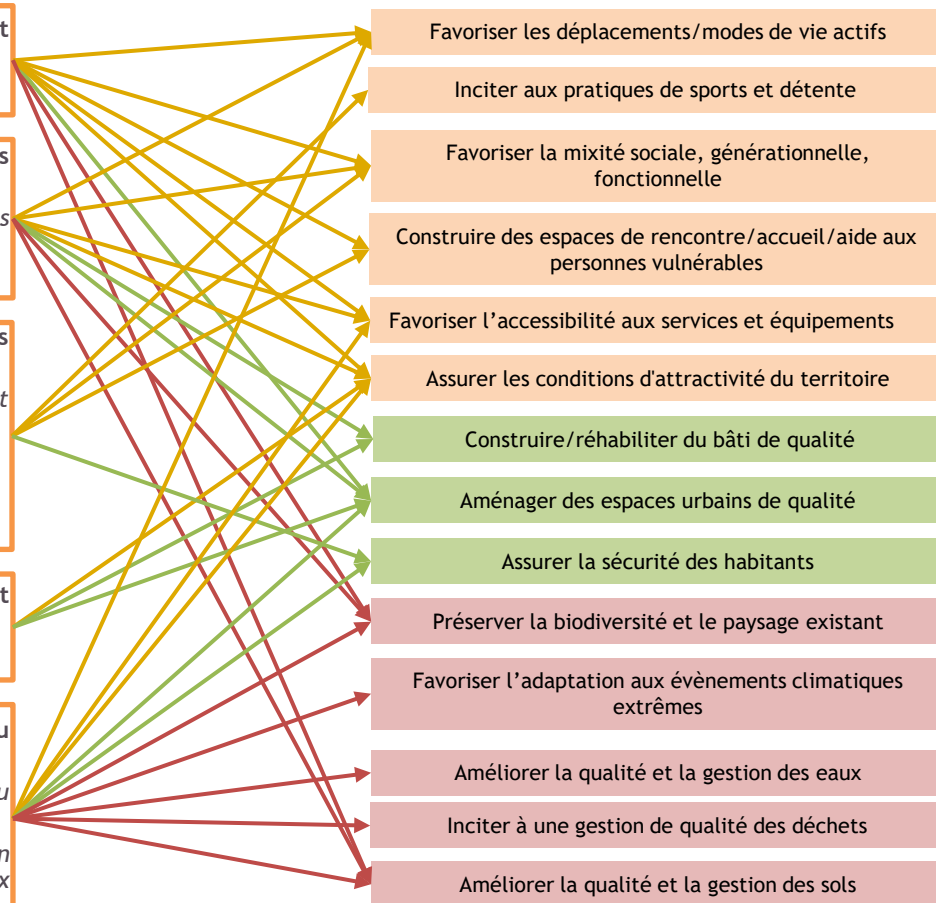
Préserver la biodiversité et le paysage existant

Favoriser l'adaptation aux événements climatiques extrêmes

Améliorer la qualité et la gestion des eaux

Inciter à une gestion de qualité des déchets

Améliorer la qualité et la gestion des sols





Axe 1 LES MODES DE VIE : un modèle de développement sain, épanouissant et durable

Ambition 3 Renforcer la cohésion sociale et les lieux de vie en s'appuyant sur la revitalisation des centralités

En synthèse :

Note globale : **2,9/5**

Niveau d'incidence sur la santé : ***/**/*****

Points potentiels favorables

Cette ambition aborde la quasi-totalité des objectifs de l'urbanisme favorable à la santé (14 sur 19). Elle s'avère **assez positive** pour la santé puisqu'elle favorise l'attractivité, l'accès aux services et équipements, des aménagements qualitatifs, la transition énergétique, etc.

Points potentiels défavorables / Points de vigilance / de renforcement

La réduction de la consommation d'espace par les activités économiques et les objectifs de densité et de développement de l'immobilier économique peuvent conduire à une dégradation des espaces économiques existants (artificialisation des espaces > renforcement de leur vulnérabilité climatique par ex.) et nécessitent la mise en place d'aménagements qualitatifs et une conception architecturale adaptée.

Si le développement de nouveaux secteurs économiques est soumis au respect d'enjeux environnementaux, il y a un enjeu à engager la réhabilitation des zones d'activités économiques existantes, peu adaptées à ce jour pour répondre aux objectifs écologiques, énergétiques ou climatiques.



Axe 2 LE CADRE DE VIE : un socle naturel et paysager préservé, des lieux de vie et de travail de qualité

Ambition 4 Inscrire le patrimoine naturel au cœur du projet

Objectifs PADD

Objectifs UFS en lien

4.1 Protéger les réservoirs de biodiversité et les continuités écologiques

- *Préserver les composantes de la trame verte et bleue, indispensables à la bonne fonctionnalité du réseau écologique*
- *Préserver les continuités écologiques*

4.2 Restaurer les continuités écologiques

- *Préserver des éléments naturels existants (haies, ripisylves, bosquets, arbres isolés, ...)*

4.3 Préserver et valoriser les éléments de nature ordinaire

- *Assurer la végétalisation du tissu urbain, qui participe au rafraîchissement de la ville.*
- *Préserver les structures agro-naturelles et au cœur des espaces urbains et villageois ou en périphérie immédiate*

Aménager des espaces urbains de qualité

Assurer la sécurité des habitants

Préserver la biodiversité et le paysage existant

Améliorer la qualité et la gestion des eaux

Améliorer la qualité et la gestion des sols



Axe 2 LE CADRE DE VIE : un socle naturel et paysager préservé, des lieux de vie et de travail de qualité

Ambition 4 Inscrire le patrimoine naturel au cœur du projet

En synthèse :

Note globale : 5/5

Niveau d'incidence sur la santé : **/***

Points potentiels favorables

Les impacts liés à cette ambition du PADD sont **globalement favorables à la santé**, tant sur la santé physique que mentale.

Les objectifs du PADD assurent la préservation d'un socle naturel, conformément aux objectifs d'un SCoT, et des fonctions écosystémiques liées aux milieux naturels : préservation des paysages, des ressources naturelles vitales (eau, air), dépollutions des milieux naturels, gestion des eaux pluviales (infiltration) et des risques naturels (inondation), préservation de la biodiversité, etc.

Points potentiels défavorables / Points de vigilance / de renforcement

- Veiller à intégrer le développement des espèces invasives/exotiques et le développement des maladies vectorielles sous l'effet du changement climatique.
- Veiller au choix d'espèces non impactantes pour la santé (allergènes).
- Veiller à tenir compte de l'adaptation des actions futures de végétalisation, en particulier en milieu urbain, afin d'assurer la résilience du territoire dans le contexte du changement climatique (fortes incidences sur la végétation) et par extension le maintien des bénéfices sur la santé sur le long terme.
- S'assurer de la préservation des fonctionnalités liées aux milieux naturels (TVB) par le maintien d'un réseau écologique cohérent et fonctionnel (appui sur les documents graphiques du SCoT par ex.).
- Le SCoT peut également agir sur les causes de dysfonctionnement de la TVB (par exemple en orientant l'urbanisation de façon à limiter les atteintes sur la TVB).



Axe 2 LE CADRE DE VIE : un socle naturel et paysager préservé, des lieux de vie et de travail de qualité

Ambition 5 Préserver et valoriser la qualité des paysages, fondement du cadre de vie et de l'attractivité territoriale

Objectifs PADD

5.1 Maîtriser l'impact du développement urbain sur les paysages

- Traiter de façon qualitative les entrées et traversées des entrées de villes et villages
- Améliorer la qualité architecturale et l'intégration paysagère des nouvelles constructions

5.2 Maintenir et préserver le cadre paysager et patrimonial tout en valorisant son adaptabilité

- Accompagner et anticiper les transformations paysagères liées au changement climatique
- Intégrer qualitativement les bâtiments et équipements qui s'implantent en dehors des enveloppes urbaines
- Préserver les grands paysages

5.3 Retraiter les espaces paysagers dégradés et poursuivre la mise en valeur des paysages remarquables

- Reconquérir les espaces les moins qualitatifs
- Préserver et mettre en valeur les sites remarquables ou exceptionnels
- Protéger et aménager de façon qualitative les axes de découverte

Objectifs UFS en lien

Favoriser les déplacements et modes de vie actifs

Assurer les conditions d'attractivité du territoire

Construire ou réhabiliter du bâti de qualité (luminosité, isolation thermique et acoustique, matériaux sains...)

Aménager des espaces urbains de qualité

Assurer la sécurité des habitants

Préserver la biodiversité et le paysage existant

Favoriser l'adaptation aux événements climatiques extrêmes

Améliorer la qualité et la gestion des sols



Axe 2 LE CADRE DE VIE : un socle naturel et paysager préservé, des lieux de vie et de travail de qualité

Ambition 5 Préserver et valoriser la qualité des paysages, fondement du cadre de vie et de l'attractivité territoriale

En synthèse :

Note globale : 4,3/5

Niveau d'incidence sur la santé : */**

Points potentiels favorables

Le paysage est porteur d'identité et de bien-être pour les populations par le sentiment d'appartenance qu'il offre : les objectifs du PADD qui visent globalement à préserver et améliorer ce cadre **contribuent de façon positive** au bien-être et à la santé mentale des populations.

Points potentiels défavorables / Points de vigilance / de renforcement

Le sujet des entrées de villes/villages - et plus largement des « espaces paysagers dégradés » - est l'occasion :

- d'améliorer l'image du territoire (et donc le sentiment de fierté des habitants)
- de renforcer la place de certains usages bénéfiques à la santé (développement des marches actives)
- de limiter certains impacts négatifs pour la santé des populations (réduction des nuisances sonores, de la pollution de l'air).

La reconquête des espaces paysages dégradés est l'occasion de s'interroger sur la destination du site au regard des autres enjeux soulevés (paysage, TVB, transitions), notamment en matière de santé humaine : densification (objectif ZAN), développement de nature en ville, préservation de points de vue, etc.



Axe 2 LE CADRE DE VIE : un socle naturel et paysager préservé, des lieux de vie et de travail de qualité

Ambition 6 Offrir un habitat de qualité répondant aux besoins de tous les habitants

Objectifs PADD

6.1 Organiser une production de logements équilibrée pour répondre à l'ambition démographique du territoire

6.2 Diversifier l'offre et la production de logements pour répondre aux besoins de l'ensemble des ménages et aux évolutions sociétales

- Permettre à tous les habitants d'aujourd'hui et de demain de trouver un logement adapté à leurs besoins sur le territoire
- Calibrer une répartition cohérente et adaptée de l'offre de logements
- Renforcer l'offre en logements abordables (sociaux, loyers modérés, accession)
- Assurer une diversification des solutions de logements adaptées au vieillissement de la population

6.3 Mobiliser le tissu urbain et le parc de logements existants pour répondre aux besoins de production des logements

- Favoriser la production de nouveaux logements sans consommation foncière
- Lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique

6.4 Produire des logements attractifs et moins consommateurs en ressources

- Permettre la réduction de la consommation d'espace tout en produisant une offre de logements attractive

Objectifs UFS en lien

Favoriser les déplacements et modes de vie actifs

Favoriser la mixité sociale, générationnelle, fonctionnelle

Construire des espaces de rencontre, d'accueil et d'aide aux personnes vulnérables

Assurer les conditions d'attractivité du territoire

Construire ou réhabiliter du bâti de qualité (luminosité, isolation thermique et acoustique, matériaux sains...)

Aménager des espaces urbains de qualité

Améliorer la qualité et la gestion des sols



Axe 2 LE CADRE DE VIE : un socle naturel et paysager préservé, des lieux de vie et de travail de qualité

Ambition 6 Offrir un habitat de qualité répondant aux besoins de tous les habitants

En synthèse :

Note globale : 3,6/5

Niveau d'incidence sur la santé : **/**

Points potentiels favorables

L'ambition est **globalement positive** pour la santé, dans le sens où elle entend offrir des conditions d'habitat et de vie saines, équilibrées et adaptées, tout en réduisant les inégalités sociales et la consommation d'espace.

Points potentiels défavorables / Points de vigilance / de renforcement

L'ambition démographique affichée vient servir l'attractivité du territoire mais peut également avoir des impacts négatifs en termes de santé (consommation des ressources naturelles, augmentation des besoins) et nécessite d'être planifiée et adaptée.

La réduction de la consommation d'espace pour la production de logements peut conduire à une densification des espaces urbains existants avec des impacts négatifs sur le cadre de vie et le « vivre ensemble » à moyen terme.

L'objectif de développement de l'habitat appelle à une réflexion sur des formes urbaines adaptées, notamment en intégrant la notion de confort d'été (lien avec ambition 8).



Axe 2 LE CADRE DE VIE : un socle naturel et paysager préservé, des lieux de vie et de travail de qualité

Ambition 7 Offrir un cadre de travail de qualité via des politiques d'aménagement économique ambitieuses

Objectifs PADD

7.1 Organiser l'accueil des activités économiques en s'appuyant sur un réseau structuré d'espaces économiques

- *Proposer des solutions d'implantation diversifiées, s'appuyant sur différents niveaux d'espaces économiques*

7.2 Garantir des capacités d'accueil des entreprises dans les espaces économiques, en donnant la priorité au renouvellement, à la densification et à la mutation des espaces existants

- *Réduire de 40% la consommation d'espaces pour les activités économiques (max. 160ha sur 2022-2040)*

7.3 Améliorer la qualité des espaces économiques, pour plus d'attractivité et un meilleur cadre de travail

- *Engager les sites économiques dans une démarche qualitative*
- *Adapter le niveau d'ambition fixé pour les différents espaces économiques, en tenant compte de la réalité des territoires*

7.4 Poursuivre le développement de l'immobilier économique en particulier dans les tissus urbains existants

Objectifs UFS en lien

Favoriser les déplacements et modes de vie actifs

Favoriser l'accessibilité aux services et aux équipements

Assurer les conditions d'attractivité du territoire

Construire ou réhabiliter du bâti de qualité (luminosité, isolation thermique et acoustique, matériaux sains...)

Aménager des espaces urbains de qualité

Préserver la biodiversité et le paysage existant

Améliorer la qualité et la gestion des sols



Axe 2 LE CADRE DE VIE : un socle naturel et paysager préservé, des lieux de vie et de travail de qualité

Ambition 7 Offrir un cadre de travail de qualité via des politiques d'aménagement économique ambitieuses

En synthèse :

Note globale : 4,5/5

Niveau d'incidence sur la santé : */**

Points potentiels favorables

Cette ambition s'avère **globalement positive** pour la santé puisqu'elle favorise l'attractivité, l'accès aux services et équipements, des aménagements qualitatifs, la transition énergétique, etc.

Points potentiels défavorables / Points de vigilance / de renforcement

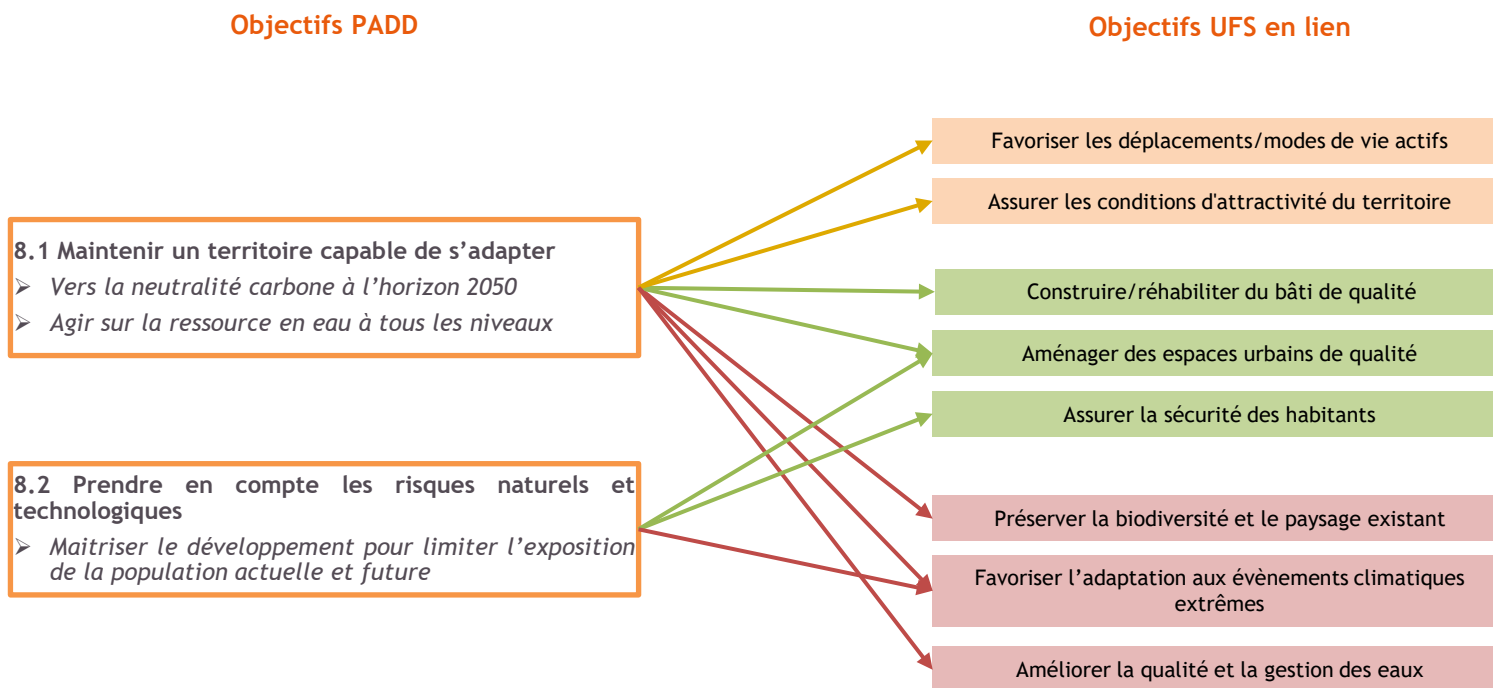
La réduction de la consommation d'espace par les activités économiques et les objectifs de densité et de développement de l'immobilier économique peuvent conduire à une dégradation des espaces économiques existants (artificialisation des espaces > renforcement de leur vulnérabilité climatique par ex.)

Ces objectifs gagneraient à être accompagnés par la mise en place d'aménagements qualitatifs et d'une conception architecturale adaptée.



Axe 3 LES CONDITIONS DE VIE : un territoire résilient et agréable à vivre

Ambition 8 Adapter le territoire aux conséquences du changement climatique





Axe 3 LES CONDITIONS DE VIE : un territoire résilient et agréable à vivre

Ambition 8 Adapter le territoire aux conséquences du changement climatique

En synthèse :

Note globale : 3,7/5

Niveau d'incidence sur la santé : */**

Points potentiels favorables

Cette ambition est **globalement positive** pour la santé et l'environnement en s'inscrivant dans les objectifs des transitions énergétiques et climatiques. Elle entend notamment assurer la capacité du territoire à faire face aux conséquences locales du changement climatique.

Points potentiels défavorables / Points de vigilance / de renforcement

Dans le contexte du changement climatique, plusieurs points peuvent être renforcés :

- L'intégration des besoins énergétiques croissants liés à la climatisation des bâtiments et de la notion de précarité énergétique d'été (cf. orientation 6.3)
- Le développement d'une gestion annualisée de la ressource en eau pour faire face à une alternance d'épisodes pluvieux extrêmes et de sécheresses prolongées.
- L'intégration des problématiques de développement des maladies vectorielles, des espaces exotiques envahissantes ou des espèces allergisantes.



Axe 3 LES CONDITIONS DE VIE : un territoire résilient et agréable à vivre

Ambition 9 Créer un environnement sain et durable en lien avec la transition énergétique

Objectifs PADD

9.1 Préserver la qualité de l'air, du bruit, de l'eau

- Limiter l'exposition de la population à des nuisances acoustiques ou à des pollutions

9.2 Assurer l'approvisionnement en matériaux et la gestion des déchets

- Permettre le développement des activités d'extraction dans le respect des sensibilités environnementales et paysagères

9.3 Développer une alimentation de qualité et de proximité

- Faciliter le développement des projets d'alimentation locale

9.4 Réduire fortement l'artificialisation des sols et ses impacts

- D'ici 2031, réduire d'au moins 50% la consommation des ENAF par rapport à 2011-2021
- Trouver le bon équilibre entre la densification des enveloppes urbaines et la préservation de certains espaces au sein de ces enveloppes
- Limiter la consommation d'espace générée, en particulier les bâtiments agricoles et les équipements de production d'énergies renouvelables

Objectifs UFS en lien

Inciter à une alimentation saine

Favoriser la mixité sociale, générationnelle, fonctionnelle

Favoriser l'accessibilité aux services et équipements

Assurer les conditions d'attractivité du territoire

Aménager des espaces urbains de qualité

Favoriser l'adaptation aux événements climatiques extrêmes

Améliorer la qualité de l'air extérieur

Inciter à une gestion de qualité des déchets

Améliorer la qualité de la gestion des sols

Améliorer la qualité sonore de l'environnement



Axe 3 LES CONDITIONS DE VIE : un territoire résilient et agréable à vivre

Ambition 9 Créer un environnement sain et durable en lien avec la transition énergétique

En synthèse :

Note globale : 3,8/5

Niveau d'incidence sur la santé : */**

Points potentiels favorables

Cette ambition s'avère **globalement positive** pour la santé en intervenant sur des déterminants de santé ayant une incidence positive ou négative directe pour la santé : elle vise à limiter la consommation des sols, à réduire l'exposition des populations aux pollutions et nuisances ou encore en favorisant le développement d'une alimentation saine et locale.

Points potentiels défavorables / Points de vigilance / de renforcement

L'exploitation des carrières peut, au-delà des incidences sur le cadre de vie et l'environnement, engendrer des pollutions et nuisances néfastes pour la santé humaines.

L'objectif de reconquête des friches peut être étendu à d'autres fonctions que la nature en ville et peut, plus globalement, intégrer des fonctions de gestion des eaux ou des fonctions sociales.



Axe 3 LES CONDITIONS DE VIE : un territoire résilient et agréable à vivre

Ambition 10 Agir sur les mobilités pour améliorer les conditions de vie des habitants

Objectifs PADD

10.1 Placer la question des déplacements au cœur de la stratégie d'aménagement en favorisant la réduction des besoins en déplacement

➤ *Ne pas générer des besoins superflus et une augmentation des distances de déplacement*

10.2 Développer les solutions de mobilité alternatives à la voiture individuelle

➤ *Développement des pratiques alternatives à l'autosolisme*

10.3 Renforcer les mobilités douces et « actives »

➤ *Améliorer et mettre en continuité le réseau piéton et cyclable existant*

Objectifs UFS en lien

Favoriser les déplacements et modes de vie actifs

Inciter aux pratiques de sports et de détente

Assurer les conditions d'attractivité du territoire

Aménager des espaces urbains de qualité

Assurer la sécurité des usagers



Axe 3 LES CONDITIONS DE VIE : un territoire résilient et agréable à vivre

Ambition 10 Agir sur les mobilités pour améliorer les conditions de vie des habitants

En synthèse :

Note globale : 4/5

Niveau d'incidence sur la santé : */**

Points potentiels favorables

Cette ambition s'avère **positive** pour la santé et pour l'environnement puisqu'elle fixe comme objectif la réduction des mobilités routières, émettrices de polluants atmosphériques. Elle contribue au développement d'une offre de mobilités plus propres, plus actives et par l'amélioration des espaces urbains et du cadre de vie.

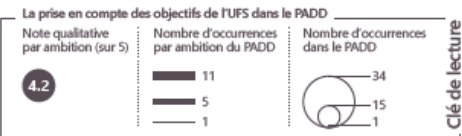
Points potentiels défavorables / Points de vigilance / de renforcement

/

Synthèse et perspectives d'amélioration

The background of the slide is split diagonally from the bottom-left corner to the top-right corner. The upper-right portion is a vibrant orange color, overlaid with a pattern of soft, white, puffy clouds. The lower-left portion is a dark, charcoal blue color, also featuring a pattern of soft, white, puffy clouds. The text 'Synthèse et perspectives d'amélioration' is centered in the upper half of the slide, rendered in a clean, white, sans-serif font.

Toile de l'urbanisme favorable à la santé



Ambitions du PADD

- Les modes de vie**
Un modèle de développement sain, épanouissant et durable
- Le cadre de vie**
un socle naturel et paysager préservé, des lieux de vie et de travail de qualité
- Les conditions de vie**
Un territoire résilient et agréable à vivre

Ambition n°1 4.2

Conforter des pôles de vie dynamiques pour répondre aux besoins des habitants sur tout le territoire

Ambition n°2 3.3

Offrir un emploi durable et stable, en s'appuyant sur les atouts du territoire et sur l'évolution des modèles économiques

Ambition n°3 2.9

Renforcer la cohésion sociale et les lieux de vie en s'appuyant sur la revitalisation des centralités

Ambition n°4 5

Inscrire le patrimoine naturel au cœur du projet

Ambition n°5 4.3

Préserver et valoriser la qualité des paysages, fondement du cadre de vie et de l'attractivité territoriale

Ambition n°6 3.6

Offrir un habitat de qualité répondant aux besoins de tous les habitants

Ambition n°7 4.5

Offrir un cadre de travail de qualité via des politiques d'aménagement économique ambitieuses

Ambition n°8 3.7

Adapter le territoire aux conséquences du changement climatique

Ambition n°9 3.8

Créer un environnement sain et durable

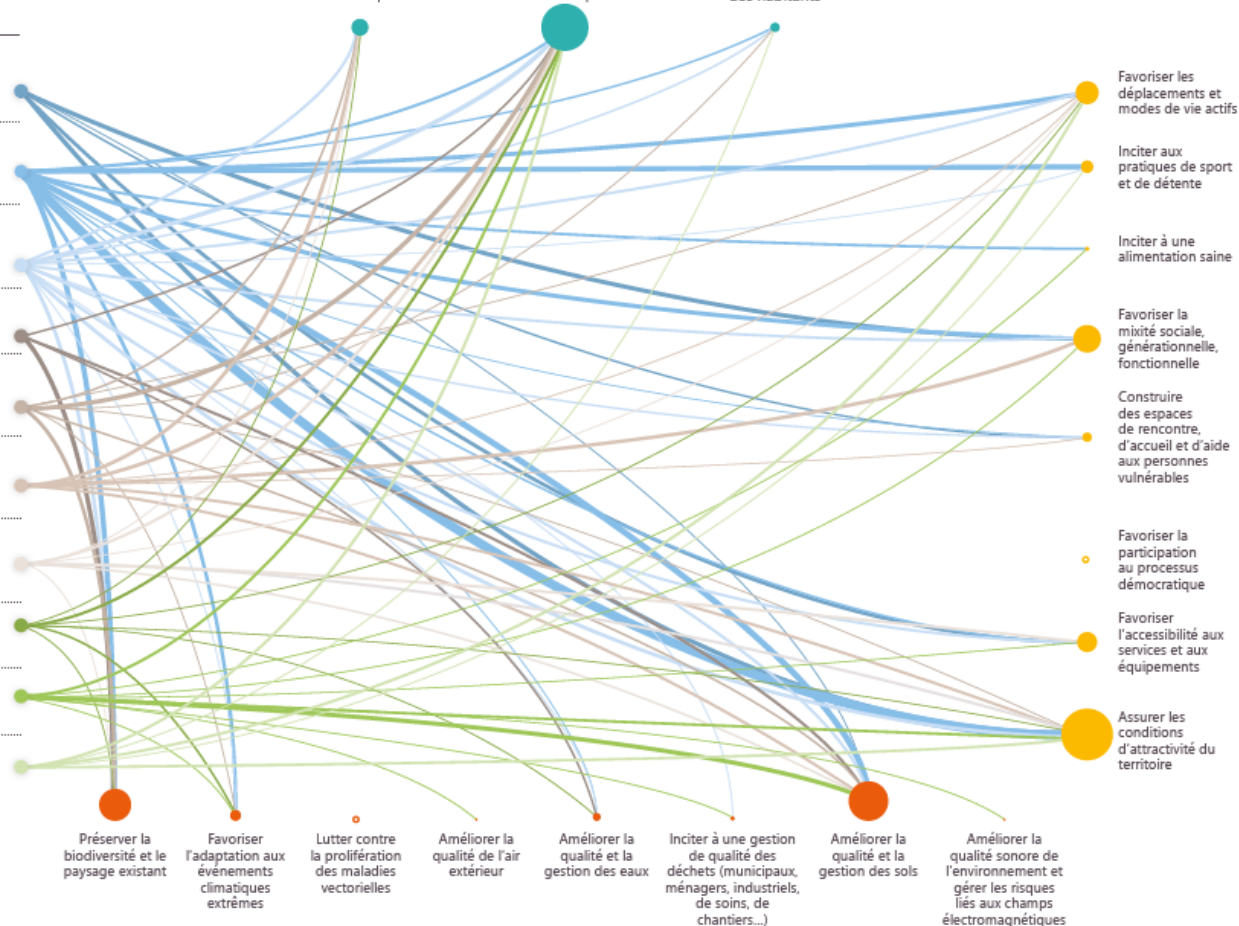
Ambition n°10 4

Agir sur les mobilités pour améliorer les conditions de vie des habitants

Objectifs de l'urbanisme favorable à la santé (UFS)

Cadre de vie, construction et aménagement

- Construire ou réhabiliter du bâti de qualité
- Aménager des espaces urbains de qualité
- Assurer la sécurité des habitants



Modes de vie, structures sociales et économiques

Milieux et ressources

Un SCoT globalement bien intégrateur des enjeux de santé

Matrice simplifiée des liens PADD/UFS

OBJECTIFS URBANISME FAVORABLE A LA SANTE

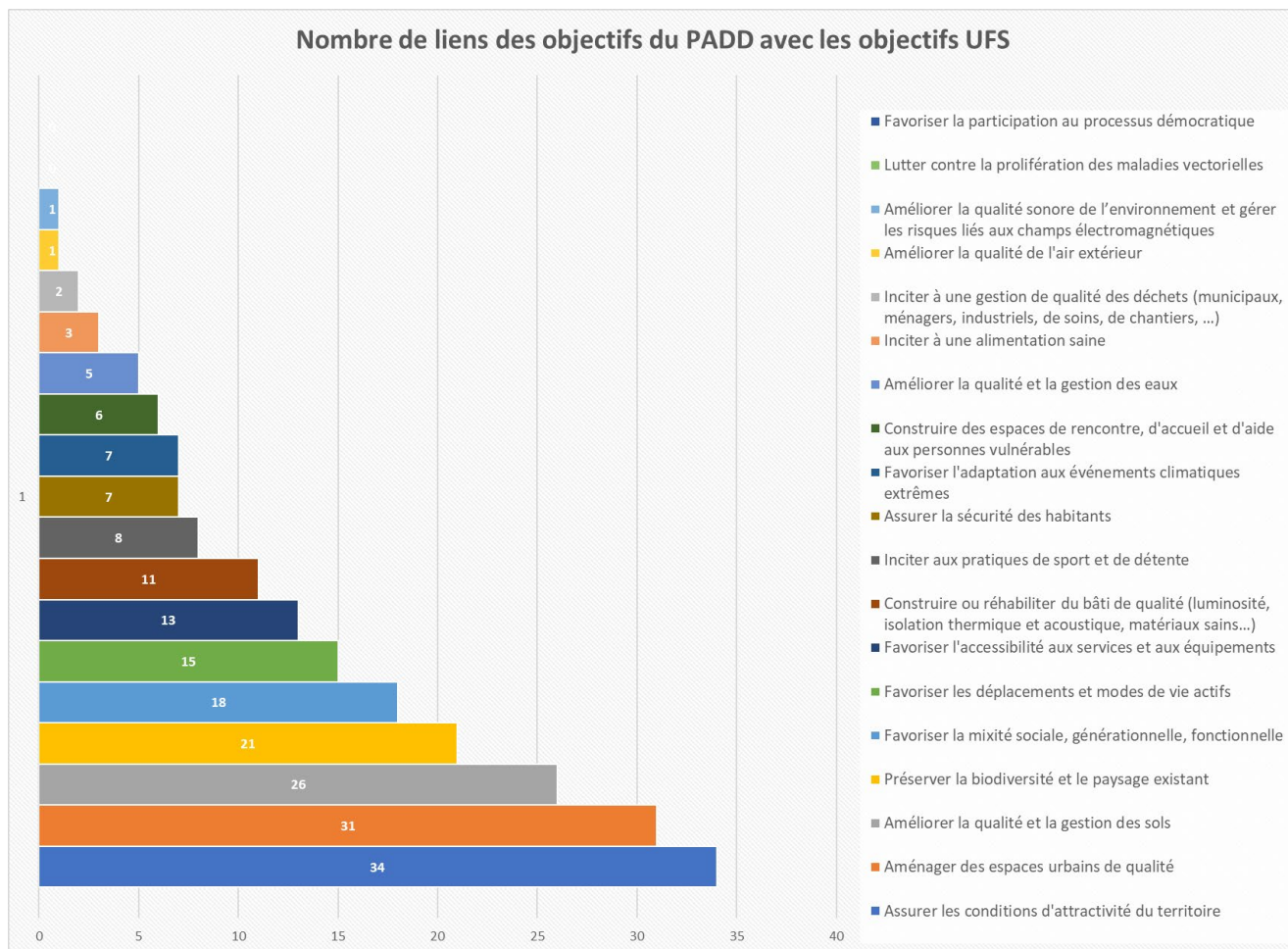
OBJECTIFS DU PADD

OBJECTIFS DU PADD		Favoriser les déplacements et modes de vie actifs																			FAMILLE 1 MODES DE VIE, STRUCTURES SOCIALES ET ECONOMIQUES																			FAMILLE 2 CADRE DE VIE, CONSTRUCTION ET AMENAGEMENT																			FAMILLE 3 MILIEUX ET RESSOURCES																			TOTAL																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
		Inciter aux pratiques de sport et de détente																			Inciter à une alimentation saine																			Favoriser la mixité sociale, générationnelle, fonctionnelle																			Construire des espaces de rencontre, d'accueil et d'aide aux personnes vulnérables																			Favoriser la participation au processus démocratique																			Favoriser l'accessibilité aux services et aux équipements																			Assurer les conditions d'attractivité du territoire																			Construire ou réhabiliter du bâti de qualité (luminosité, isolation thermique et acoustique, matériaux sains...)																			Aménager des espaces urbains de qualité																			Assurer la sécurité des habitants																			Préserver la biodiversité et le paysage existant																			Favoriser l'adaptation aux événements climatiques extrêmes																			Lutter contre la prolifération des maladies vectorielles																			Améliorer la qualité de l'air extérieur																			Améliorer la qualité et la gestion des eaux																			Inciter à une gestion de qualité des déchets (municipaux, ménagers, industriels, de soins, de chantiers, ...)																			Améliorer la qualité et la gestion des sols																			Améliorer la qualité sonore de l'environnement et gérer les risques liés aux champs électromagnétiques																																																																																																																	
AXE 1 LES MODES DE VIE		Ambition n°1 : Conforter des pôles de vie dynamiques pour répondre aux besoins des habitants sur tout le territoire																			5																			2																			4																			5																																						3																			2																			6																			2																																						1																			7																																						32																			5																			17																			53																																																																																																																	
		3																			1																			3																			2																			3																			4																			3																			5																			2																			4																			1																																						1																			1																			3																																						16																			10																			10																			36																																																																											
AXE 2 LE CADRE DE VIE		Ambition n°4 : Inscrire le patrimoine naturel au cœur du projet																																																																																																																		2																																						5																																																									2																			3																																						0																			2																			10																			12																																																																																																																	
		1																																																																																															1																			2																			5																			1																			4																			1																																																									2																																						2																			8																			7																			17																																																																																														
		1																																						4																			1																																						3																			4																			4																																																																												3																																						9																			8																			3																			20																																																																																																																																				
		1																																																																												3																			3																			1																			3																			1																																																									2																																						7																			4																			3																			14																																																																																																																																				
AXE 3 LES CONDITIONS DE VIE		Ambition n°8 : Adapter le territoire aux conséquences du changement climatique																			1																																																																												1																			1																			3																																						1																			2																																						1																																						2																			4																			4																			10																																																																																																																	
		Ambition n°9 : Créer un environnement sain et durable																																						1																			1																																						1																			3																																																									1																																						1																			5																			1																																						6																			3																			9																			18																																																																																														
		Ambition n°10 : Agir sur les mobilités pour améliorer l es conditions de vie des habitants																			3																			1																																																									3																																						3																			1																																																																																															7																			4																			0																			11																																																																																																																																				
TOTAL		15																			8																			3																			18																			6																			0																			13																			34																			11																			31																			6																			21																			7																			0																			1																			5																			2																			26																			1																																						97																			48																			63																		

Les liens avec les objectifs de santé

Le nombre de liens identifiés entre les objectifs du PADD et ceux de l'UFS varient fortement (de 1 à 34 liens) mais cette variation ne traduit pas forcément une mauvaise qualité des liens :

- elle peut être liée à la structuration du PADD dont certains objectifs vont être très transversaux aux objectifs d'un UFS et se traduire par de multiples liens.
- D'autres objectifs du PADD vont au contraire avoir une correspondance quasi unique avec les objectifs d'un UFS, ce qui ne se traduit pas par un seul lien, voire 2 ou 3.
- Enfin, d'autres sujets (participation citoyenne) trouvent difficilement leur place dans la rédaction d'un PADD.





La représentation suivante montre par aires le nombre de liens entre les objectifs du PADD du SCoT et ceux de l'urbanisme favorable à la santé.

Les objectifs de l'UFS (par ordre décroissant de liens avec le PADD du SCoT)

- | | |
|---|--|
| Assurer les conditions d'attractivité du territoire | Favoriser l'adaptation aux événements climatiques extrêmes |
| Aménager des espaces urbains de qualité | Construire des espaces de rencontre/accueil/aide aux personnes vulnérables |
| Améliorer la qualité et la gestion des sols | Améliorer la qualité et la gestion des eaux |
| Préserver la biodiversité et le paysage existant | Inciter à une alimentation saine |
| Favoriser la mixité sociale, générationnelle et fonctionnelle | Inciter à une gestion de qualité des déchets |
| Favoriser les déplacements et les modes de vie actifs | Améliorer la qualité de l'air extérieur |
| Favoriser l'accessibilité aux services et équipements | Améliorer la qualité sonore de l'environnement / champs électromagnétiques |
| Construire ou réhabiliter du bâti de qualité | Lutter contre la prolifération des maladies vectorielles |
| Inciter aux pratiques de sport et de détente | Favoriser la participation au processus démocratique |
| Assurer la sécurité des habitants | |



Principales conclusions

Bilan général

La prise en compte des objectifs de l'UFS dans le PADD du SCoT se traduit en moyenne par une note de 3,9 points sur 5, soit **78,6% des objectifs UFS atteints**.

Cette note globale traduit une **bonne intégration des problématiques de santé** et le territoire du Mâconnais Sud Bourgogne peut être considéré comme **en transition vers la pleine santé**.

Bilan détaillé

Le détail des notes par ambition du PADD traduit une variation de la prise en compte des objectifs de l'UFS, variant de 2,9/5 jusqu'à 5/5.

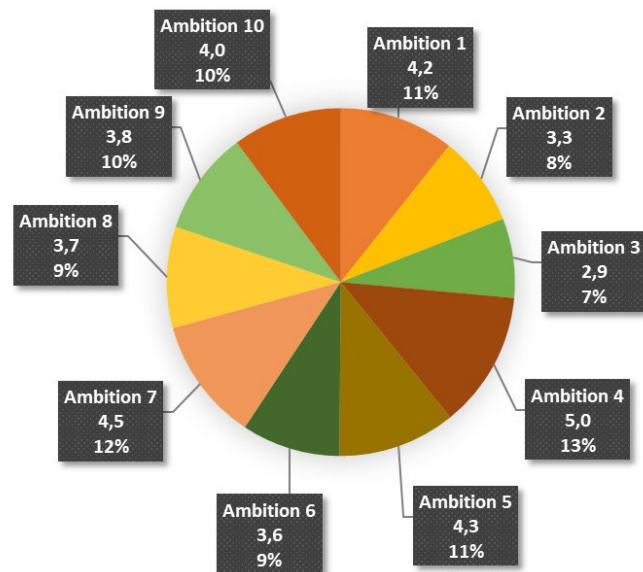
Certaines ambitions - notamment dans l'axe 2 (ambitions 4, 5 ou 7 par exemple) - présentent des notations élevées en lien avec les thèmes abordés (cadre de vie, espaces naturels) et le projet du SCoT va, sur ces sujets, dans le sens d'un urbanisme favorable à la santé.

D'autres ambitions présentent des notations plus basses qui peut être le résultat d'objectifs potentiellement impactant pour la santé (question de l'extraction des matériaux par exemple).

Certains axes du PADD peuvent donc être améliorés pour tendre vers un urbanisme favorable à la santé. Cette amélioration peut être poursuivie ou affinée dans les autres documents du SCoT (DOO notamment).

Des précisions sont apportées sur ce point dans la partie suivante sur « *points d'amélioration et recommandations* ».

Note finale et poids (%) des objectifs du PADD



Qualité des objectifs du PAD / Objectifs de l'UFS			
Axes PADD	Ambitions PADD	Notation sur 5 points	Notation %
Axe 1	Ambition 1	4,2	84,0
	Ambition 2	3,3	66,0
	Ambition 3	2,9	58,0
Axe 2	Ambition 4	5,0	100,0
	Ambition 5	4,3	86,0
	Ambition 6	3,6	72,0
	Ambition 7	4,5	90,0
Axe 3	Ambition 8	3,7	74,0
	Ambition 9	3,8	76,0
	Ambition 10	4,0	80,0
	Moyenne / scoring final	3,9	78,6
	<i>Moyenne / scoring final</i>	<i>3,47</i>	<i>79,0</i>
	<i>Moyenne / scoring final</i>	<i>4,35</i>	<i>69,3</i>
	<i>Moyenne / scoring final</i>	<i>3,83</i>	<i>76,7</i>

Points d'amélioration et recommandations dans le PADD

Ambition n°2 : Offrir un emploi durable et stable, en s'appuyant sur les atouts du territoire et sur l'évolution des modèles économiques

- Préserver la bonne fonctionnalité des espaces agricoles et soutenir les filières présentes

Proposition de compléments à apporter

- Intégrer la notion de pression foncière exercée sur les sols et de son impact sur l'équilibre des écosystèmes ;
 - Intégrer une notion de sobriété foncière associée aux formes et aux pratiques agricoles.
-
- Conforter les dynamiques touristiques en aménageant qualitativement les sites et en préservant les paysages

Proposition de compléments à apporter

- Intégrer la notion de tourisme « à l'année » pour promouvoir le territoire ;
- Intégrer une notion de durabilité de l'offre et de la pratique touristique, associée à des dimensions environnementales (préservation des milieux naturels), paysagères (paysages emblématiques du territoire), sociales (inclusion) et économiques (activité économique à part entière localement)

Pour aller plus loin

Un exemple de rédaction issu d'un autre SCoT

SCoT Métropole Savoie, approuvé le 8 février 2020

« Le SCoT vise en particulier la préservation des espaces agricoles stratégiques pour conserver de manière stricte l'activité agricole et viticole **dans les zones où la pression urbaine pourrait la mettre en péril, dans les zones fragiles au regard de la nature des sols et de leur géomorphologie.** »

« Pour accompagner le territoire dans sa transition écologique et alimentaire, le SCoT vise à [...] accompagner **des formes et des pratiques agricoles utilisant moins de foncier** au travers d'un travail de réflexion et d'action à engager avec les organisations professionnelles et les collectivités sur l'évolution des formes et des pratiques agricoles. »

Pour aller plus loin

Un exemple de rédaction issu d'un autre SCoT

SCoT du PNR des Grands Causses, approuvé le 7 juillet 2017

« Le SCoT souhaite permettre la poursuite du développement touristique, dans l'optique d'une diversification, et **l'allongement de la saison touristique.** La stratégie sera la promotion d'un tourisme **durable**, intégrant les **dimensions environnementales, paysagères** mais aussi le soutien au tourisme **social**. Le développement durable, c'est aussi la prise en compte du **volet économique.** »

Points d'amélioration et recommandations dans le PADD

Ambition n°3 : Renforcer la cohésion sociale et les lieux de vie en s'appuyant sur la revitalisation des centralités

- Replacer les centralités au cœur de la stratégie de développement du territoire

Proposition de compléments à apporter

- Intégrer la notion d'image du territoire, permettant de faire de la qualité de vie un atout attractif pour ses habitants, ses touristes et les potentiels nouveaux arrivants :
 - Des espaces publics de qualité en centralité, accessibles via un mode doux (marche, vélo)
 - Des centralités valorisées via des projets de requalification d'ampleur

Pour aller plus loin

Un exemple de rédaction issu d'un autre SCoT

SCoT de la Communauté de communes Pyrénées Catalanes , approuvé le 17 juin 2019

Pour faire « revenir » des habitants en cœur de bourg, il est nécessaire de **retrouver des espaces publics de qualité en centre urbain**. Cela implique de redonner une **place prépondérante au piéton** pour qu'il puisse profiter d'espaces de rencontre, autour de quelques commerces. Si la voiture n'est pas à exclure des centres, elle doit en revanche se faire plus discrète en réorganisant notamment les stationnements. S'appuyer sur un **cadre urbain réhabilité** pour **valoriser l'image des bourgs** favorisera le retour des ménages au sein des centralités.

Points d'amélioration et recommandations dans le PADD

Ambition n°4 : Inscrire le patrimoine naturel au cœur du projet : un atout pour la résilience du territoire et le bien-être de ses habitants (p.23)

Proposition de compléments à apporter

- Orienter l'urbanisation future de façon à limiter l'impact sur les milieux naturels (traduction plus fine dans le DOO et pièces graphiques par exemple.
- Dans une logique éviter-réduire-compenser, **prévoir la possibilité d'urbaniser sous conditions** certains secteurs proches ou au cœur de la trame verte et bleue, dans des cas où des alternatives ne sont pas possibles et dans la mesure où des mesures compensatoires sont prévues afin de restaurer la fonctionnalité écologique du réseau impacté.

Pour aller plus loin

Un exemple de rédaction issu d'un autre SCoT

SCoT du Pays de Rennes, approuvé le 29 mai 2015

Le SCoT du Pays de Rennes entend **limiter la consommation des terres agricoles et naturelles** liée à l'étalement urbain (développement pavillonnaire et développement des zones d'activités...).

Les principes d'extension de l'urbanisation traduits dans le DOO prévoient des **directions d'urbanisation** qui indiquent les secteurs d'extensions urbaines possibles pour chaque commune, en cohérence avec les analyses paysagères et environnementales.

Points d'amélioration et recommandations

Ambition n°5 : Préserver et valoriser la qualité des paysages, fondement du cadre de vie et de l'attractivité territoriale

Proposition de compléments à apporter

- Tenir compte du potentiel bénéfique des espaces dégradés et dents creuses actuels pour leurs fonctions de respiration/espaces de nature au sein des espaces urbanisés, et dans un contexte de changement climatique > *Ambition 5 (p.29)*

Ambition n°6 : Offrir un habitat de qualité répondant aux besoins de tous les habitants

Proposition de compléments à apporter

- Proposer des formes urbaines adaptées aux objectifs de densification et offrant un cadre de vie sain aux habitants (lien avec la nature en ville et renaturation) > *Ambition 6 (p.32)*

Pour aller plus loin

Un exemple de rédaction issu d'un autre SCoT

SCoT de la CC du Pays de Lunel, approuvé le 09 février 2023

Le SCoT de la CC du Pays de Lunel se fixe comme objectif la **réduction de la consommation de ses ressources foncières (espaces agricoles, naturels et forestiers)**, à hauteur de 50%, en s'appuyant sur la mobilisation des espaces libres au sein des enveloppes urbaines en premier lieu.

Le comblement des parcelles libres ou dents creuses et plus globalement la mobilisation des potentialités existants au sein des enveloppes urbaines doit s'appuyer sur **la prise en compte de l'environnement existant, du cadre de vie et du maintien ou de la création d'espaces publics et de détente.**

Points d'amélioration et recommandations

Ambition n°7 : Offrir un cadre de travail de qualité via des politiques d'aménagement économique ambitieuses

Proposition de compléments à apporter

- Favoriser des aménagements résilients des espaces économiques améliorant le cadre de vie et renforçant leur adaptation face au changement climatique (lien avec la nature en ville et renaturation) > *Ambition 7 (p.36)*

Ambition n°8 : Adapter le territoire aux conséquences du changement climatique

Proposition de compléments à apporter

- « Réduire les besoins énergétiques liés au chauffage et à la climatisation active » (notion émergente de précarité énergétique d'été) > *Ambition 8 (p.39)*. Une traduction plus fine est possible dans le DOO avec des orientations concernant la conception bioclimatique du bâti, la ventilation passive et l'isolation thermique des bâtiments.

Pour aller plus loin

Un exemple de rédaction issu d'un autre SCoT

SCoT du Pays du Haut-Doubs, approuvé en novembre 2021

Le SCoT du Pays du Haut-Doubs entend **améliorer la qualité des espaces économiques et commerciaux**, en intégrant et en combinant notamment lors de leur aménagement les logiques environnementales : **infiltration des eaux pluviales, confort d'été, qualité de l'air, performance énergétique, bilan carbone.**

Pour aller plus loin

Un exemple de rédaction issu d'un autre SCoT

SCoT Sud Gard, approuvé en décembre 2019

Le SCoT Sud Gard prévoit, en matière de gestion durable des ressources, de **favoriser la sobriété énergétique.**

L'effort doit « être réalisé en matière de maîtrise des consommations énergétiques, **tant pour les besoins de chauffage que de climatisation** ».



Hôtel Jouffroy
1 rue du Grand Charmont
25000 Besançon

Benjamin GRACIEUX

06 09 72 06 94

benjamin.gracieux@audab.org

Ophélie BORNAND

06 09 93 96 85

ophelie.bornand@audab.org